

Le PLUi du Grand Annecy est approuvé !

Le conseil communautaire du Grand Annecy a approuvé ce 18 décembre 2025 le premier Plan local d'urbanisme intercommunal - Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUi-HMB) du territoire, après cinq années d'un travail collaboratif engagé avec les acteurs locaux.

Un cadre commun pour aménager et préserver

Dès le printemps 2026, le temps des mesures administratives obligatoires, le PLUi-HMB du Grand Annecy remplacera les 29 PLU communaux et le PLUi du Pays d'Alby aujourd'hui en vigueur. Il harmonisera les règles d'urbanisme pour les 34 communes de l'agglomération et les rendra plus lisibles et cohérentes, tout en respectant les spécificités locales.

Les pièces approuvées peuvent déjà être consultées à ce lien : <https://plui-hmb-approuve-ga.grandannecy.fr/>

Véritable boîte à outils, il déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, c'est-à-dire où, quoi et comment construire, tout en préservant les grands équilibres du territoire. Il encadrera l'ensemble des projets (logements, activités, aménagements, mobilités...) à l'échelle intercommunale.

À retenir

Le PLUi-HMB prévoit notamment :

- De réduire la **consommation d'espaces naturels et agricoles** par rapport aux 10 dernières années ;
- De permettre la construction de **1 400 logements/an** en moyenne d'ici à 2040, dont **55 %** à prix et loyers encadrés ;
- D'accueillir **90 %** des habitants à moins de **15 minutes à pied** des services du quotidien.

Une démarche concertée

Du diagnostic initial à l'élaboration du règlement, en passant par la définition des orientations stratégiques, l'écriture du PLUi-HMB a nécessité un travail approfondi. Pendant cinq ans, les parties prenantes et les habitants ont été associés à chaque étape, grâce à de nombreuses modalités de participation et d'information. Objectif : donner des clés de lecture, recueillir avis et contributions, enrichir le projet et ajuster ambitions et orientations aux besoins locaux.

À l'issue de l'enquête publique menée du 19 mai au 27 juin 2025, dernière étape avant l'approbation du document, la commission d'enquête a rendu son rapport et formulé un avis favorable, assorti de sept réserves. Les demandes de modifications retenues dans le cadre de ce rapport sont consultables dans l'annexe 3 à la délibération (les contributions y sont anonymisées et rangées par numéro).

En bref - L'adoption du PLUi-HMB offre un référentiel commun pour planifier le développement de l'agglomération sur le long terme. Ce document règlementaire constitue une traduction de la stratégie partagée des 34 communes, permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en préparant l'agglomération aux défis futurs.

Plus d'infos : grandannecy-plui.fr